



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/AC.25/2009/1  
4 septembre 2009

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

**RÉUNION RÉGIONALE SUR L'APPLICATION  
DES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Quatrième réunion  
Genève, 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2009

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA QUATRIÈME RÉUNION**

qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève,  
et s'ouvrira le mardi 1<sup>er</sup> décembre 2009\*

**I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

1. Ouverture de la réunion.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Élection du Bureau.
4. Allocutions des Vice-Présidents de la Commission du développement durable.
5. Transports.

---

\* De nouvelles procédures d'accréditation applicables aux membres de toutes les délégations participant à des réunions au Palais des Nations ont été mises en place. Les participants sont donc priés de remplir le bulletin d'inscription, disponible sur le site Web de la Commission économique pour l'Europe (CEE) ([http://www.unece.org/env/SustainableDevelopment/4Session/RIM\\_4.Dec2009.htm](http://www.unece.org/env/SustainableDevelopment/4Session/RIM_4.Dec2009.htm)), et de le retourner au secrétariat de la CEE par courrier électronique ([sd@unece.org](mailto:sd@unece.org)), au plus tard deux semaines avant le début de la réunion. Ils sont priés de se présenter au Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG située au Portail de Pregny, 14, avenue de la Paix (voir le plan sur le site Web de la CEE à l'adresse <http://www.unece.org/meetings/practical.htm>), afin de se faire délivrer une plaquette d'identité. En cas de difficulté, veuillez téléphoner au secrétariat de la CEE au numéro +41 22 917 6307.

6. Gestion des produits chimiques.
7. Gestion des déchets.
8. Exploitation minière.
9. Cadre décennal de programmation sur les modes de consommation et de production durables.
10. Questions intersectorielles et liens avec ces questions.
11. Résumé du Président et clôture de la réunion.

## II. ANNOTATIONS

1. À sa onzième session, la Commission du développement durable a décidé d'organiser son programme de travail pluriannuel au-delà de 2003 en sept cycles de deux ans axés sur des modules thématiques. Chaque «cycle d'application» comprendrait une session d'examen et une session directive. Au cours de la session d'examen, la Commission évaluerait les progrès accomplis dans l'application des objectifs visés en matière de développement durable et la mise en évidence des obstacles et des difficultés, tandis que, l'année suivante, au cours de la session directive, elle déciderait des mesures à prendre pour hâter cette application et mobiliser les efforts en vue de surmonter les obstacles et les difficultés identifiés.

2. La Commission a en outre invité les commissions régionales à organiser, de préférence avant les sessions d'examen, des réunions consacrées à l'application des objectifs au niveau régional afin de contribuer à ses travaux. La Commission économique pour l'Europe a ainsi organisé trois réunions régionales en janvier 2004, en décembre 2005 et en janvier 2008, en tant que contribution aux douzième, quatorzième et seizième sessions de la Commission du développement durable.

3. La Commission du développement durable a commencé son quatrième cycle biennal. Sa dix-huitième session, qui devrait se tenir du 3 au 14 mai 2010, traitera des modules thématiques suivants: transports; produits chimiques; gestion des déchets; exploitation minière: cadre décennal de programmation sur les modes de consommation et de production durables. Les liens avec les questions intersectorielles<sup>1</sup> seront également examinés, comme lors de chaque cycle.

4. À sa soixante-troisième session, la Commission économique pour l'Europe a décidé de tenir la quatrième Réunion régionale sur l'application des objectifs les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2009 à

---

<sup>1</sup> Les questions intersectorielles pertinentes pour tous les cycles sont les suivantes: élimination de la pauvreté; modification des modes de consommation et de production non viables; protection et gestion des ressources naturelles aux fins du développement économique et social; développement durable à l'ère de la mondialisation; santé et développement durable; autres initiatives régionales; moyens d'exécution; cadre institutionnel du développement durable; éducation.

Genève, en tant que contribution à la dix-huitième session de la Commission du développement durable.

5. La quatrième Réunion régionale traitera spécifiquement du rôle des partenariats et des liens entre les priorités thématiques de chaque séance. Elle portera principalement sur l'évaluation des progrès accomplis et sur les obstacles et les difficultés qui subsistent dans chacun des domaines thématiques. Elle évaluera également les difficultés qui restent à surmonter et les mesures qu'il est indispensable de prendre.

6. Chaque séance sera placée sous la conduite d'un président différent. Elle s'ouvrira par un discours d'orientation, suivi de deux autres déclarations, l'une par le représentant d'un gouvernement, et l'autre par le représentant d'un grand groupe, puis d'un débat.

7. On trouvera des informations et des documents pour la réunion sur le site Web de la CEE ([http://www.unece.org/env/SustainableDevelopment/4Session/RIM\\_4.Dec2009.htm](http://www.unece.org/env/SustainableDevelopment/4Session/RIM_4.Dec2009.htm)).

### **Point 1. Ouverture de la réunion**

Mardi 1<sup>er</sup> décembre, 10 heures – 10 h 30

8. Le Secrétaire exécutif de la CEE ouvrira la réunion. Un représentant de haut niveau du Programme des Nations Unies pour l'environnement fera un discours d'orientation.

### **Point 2. Adoption de l'ordre du jour**

Mardi 1<sup>er</sup> décembre, 10 h 30 – 10 h 35

9. La réunion sera invitée à adopter l'ordre du jour provisoire tel qu'il figure dans le présent document (ECE/AC.25/2009/1).

### **Point 3. Élection du Bureau**

Mardi 1<sup>er</sup> décembre, 10 h 35 – 10 h 45

10. La réunion sera invitée à élire un Président et un Vice-Président. Le Président de la réunion devrait être un ministre d'un gouvernement membre.

### **Point 4. Allocutions des Vice-Présidents de la Commission du développement durable**

Mardi 1<sup>er</sup> décembre, 10 h 45 – 11 h 15

11. Les Vice-Présidents de la dix-huitième session de la Commission du développement durable représentant le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États et le groupe des États d'Europe orientale s'adresseront aux participants.

## **Point 5. Transports**

Mardi 1<sup>er</sup> décembre, 11 h 15 – 13 heures

Documentation: Transports durables, produits chimiques, gestion des déchets, exploitation minière et modes de consommation et de production durables: réalisations, tendances et difficultés (ECE/AC.25/2009/4).

12. Cette séance sera consacrée à un examen de la situation actuelle en ce qui concerne la question des transports durables. Elle s'ouvrira par un discours d'orientation du ministre ou d'un autre responsable de haut niveau, suivi de deux autres déclarations, l'une par le représentant d'un gouvernement, l'autre par le représentant d'un grand groupe, puis d'un débat. Une série de trois ou quatre questions sera préparée à l'avance afin de faciliter le débat. Le Président de la séance fera la synthèse du débat.

## **Point 6. Gestion des produits chimiques**

Mardi 1<sup>er</sup> décembre, 15 heures – 16 h 30

Documentation: Transports durables, produits chimiques, gestion des déchets, exploitation minière et modes de consommation et de production durables: réalisations, tendances et difficultés (ECE/AC.25/2009/4); note d'information sur l'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques pour la quatrième Réunion régionale sur l'application des objectifs.

13. La séance sera consacrée à un examen de la situation actuelle en ce qui concerne la gestion durable des produits chimiques. Elle s'ouvrira par un discours d'orientation d'un ministre ou d'un autre responsable de haut niveau suivi de deux autres déclarations, l'une par le représentant d'un gouvernement, l'autre par le représentant d'un grand groupe, puis d'un débat. Le Président de la session fera la synthèse du débat.

## **Point 7. Gestion des déchets**

Mardi 1<sup>er</sup> décembre, 16 h 30 – 18 heures

Documentation: Transports durables, produits chimiques, gestion des déchets, exploitation minière et modes de consommation et de production durables: réalisations, tendances et difficultés (ECE/AC.25/2009/4).

14. La séance sera consacrée à un examen de la situation actuelle en ce qui concerne la gestion durable des déchets. Elle s'ouvrira par un discours d'orientation d'un ministre ou d'un autre responsable de haut niveau suivi de deux autres déclarations, l'une par le représentant d'un gouvernement, l'autre par le représentant d'un grand groupe, puis d'un débat. Le Président de la session fera la synthèse du débat.

## **Point 8. Exploitation minière**

Mercredi 2 décembre, 10 heures – 11 h 30

Documentation: Transports durables, produits chimiques, gestion des déchets, exploitation minière et modes de consommation et de production durables: réalisations, tendances et difficultés (ECE/AC.25/2009/4).

15. La séance sera consacrée à un examen de la situation actuelle en ce qui concerne la gestion durable des produits chimiques. Elle s'ouvrira par un discours d'orientation prononcé par un ministre ou un autre responsable de haut niveau suivi de deux autres déclarations, l'une par le représentant d'un gouvernement, l'autre par le représentant d'un grand groupe, puis d'un débat. Le Président de la session fera la synthèse du débat.

## **Point 9. Cadre décennal de la programmation sur les modes de consommation et de production durables**

Mercredi 2 décembre, 11 h 30 – 13 heures

Documentation: Transports durables, produits chimiques, gestion des déchets, exploitation minière et modes de consommation et de production durables: réalisations, tendances et difficultés (ECE/AC.25/2009/4); mesures visant à résoudre grâce à l'éducation aux fins du développement durable les problèmes liés à la consommation et la protection durables dans le cadre des changements climatiques (ECE/AC.25/2009/6).

16. La séance débutera par un bref rapport sur les résultats de l'atelier sur la consommation et le développement durables (Genève, 30 novembre 2009).

17. Elle se poursuivra par un discours d'orientation prononcé par un ministre ou un responsable de haut rang suivi de deux autres déclarations, l'une par le représentant d'un gouvernement, l'autre par le représentant d'un grand groupe, puis d'un débat. Une série de trois ou quatre questions sera préparée à l'avance afin de faciliter le débat. Le Président de la session fera la synthèse du débat.

## **Point 10. Questions intersectorielles et liens avec ces questions**

Mercredi 2 décembre, 15 heures – 17 heures

Documentation: Compilation de bonnes pratiques en matière d'éducation pour le développement durable (ECE/AC.25/2009/7).

18. La séance sera consacrée à un examen de la situation actuelle concernant les questions intersectorielles et les liens avec ces questions (voir par. 3 ci-dessus). La séance s'ouvrira par un discours d'orientation prononcé par un ministre ou un autre responsable de haut rang suivi de deux autres déclarations, l'une par le représentant d'un gouvernement, l'autre par le représentant d'un grand groupe, puis d'un débat. Une série de trois ou quatre questions sera préparée à l'avance afin de faciliter le débat. Le Président de la séance fera la synthèse du débat.

**Point 11. Résumé du Président et clôture de la réunion**

Mercredi 2 décembre, 17 heures – 18 heures

19. Le Président présentera son résumé de la réunion qui sera soumis en tant que contribution régionale de la Commission économique pour l'Europe à la dix-huitième session de la Commission du développement durable.

20. Le résumé du Président fera ressortir les progrès réalisés et les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre des initiatives, mesures et partenariats se rapportant aux modules thématiques prioritaires et à des questions intersectorielles; compte tenu de ces éléments, le résumé pourrait également mettre en exergue des messages clés en vue de la session directive.

21. Le Président prononcera la clôture de la réunion.

-----